



La contribution des entreprises au secteur des fondations françaises

**Panorama des fondations créées par des entreprises
mars 2006**

Depuis janvier 2002, la création d'une fondation d'entreprise ne nécessite plus la constitution d'une dotation initiale. En août 2003, le législateur a doublé l'avantage fiscal à l'attention des entreprises pour leurs opérations de mécénat, en même temps que les exigences attendues pour créer une fondation reconnue d'utilité publique ont été assouplies. Ainsi, depuis ces deux dates, l'accès des entreprises à la structure fondation est-il encore facilité.

En parallèle, les ministères de la culture et de la recherche ont largement communiqué sur les différents dispositifs du mécénat. Ils ont incité, voire sollicité directement les entreprises à s'engager dans des fondations d'intérêt général.

Pour l'ensemble de ces raisons, il a semblé opportun, un an après la parution des premières données quantitatives nationales sur les fondations françaises portant sur 2001, de démarrer l'actualisation de cette enquête par les fondations liées aux entreprises en France.

Combien de nouvelles fondations se sont créées ? Quel a été l'impact des nouvelles dispositions sur le fonctionnement des fondations déjà existantes ? Quels sont les secteurs investis ? Quelles sont les sommes dépensées ?

Toutes ces questions ont été abordées pour les fondations d'entreprises et les fondations sous égide créées par des entreprises, fleurons du mécénat d'entreprise structuré autour d'une fondation.

Mais les liens qui se tissent entre les entreprises et les fondations sont plus nombreux et plus discrets qu'on ne le pense. Bon nombre de fondations créées grâce aux financements d'entreprises ne portent pas le nom de leurs fondatrices. Elles font figure d'institutions « neutres », dont l'origine ne transparaît pas aux yeux du public. Cette dernière enquête fait le jour sur cette partie du champ des fondations, qui n'est financièrement pas des moindres.

Les données qui suivent mettent donc en valeur dans toute ses dimensions, y compris les moins visibles, la véritable contribution des entreprises au secteur des fondations françaises.

Cette étude s'intègre dans une démarche globale de connaissance des fondations (volume d'activité, encadrement légal ou fiscal, champs d'intervention...) et du rôle qu'elles jouent dans notre pays - qu'elles soient créées par des particuliers ou par des entreprises. Menés en lien avec le Centre Français des Fondations et le Centre Européen des Fondations ces travaux permettent d'établir des comparatifs utiles pour tous les acteurs du mécénat.

Francis Charhon
Directeur général Fondation de France

**Cette enquête a été menée par
l'Observatoire de la Fondation de France,**

**avec le concours de Viviane Tchernog,
chargée de recherche au CNRS.**

Coordination :
Odile de Laurens
Responsable de l'Observatoire de la Fondation de France
www.fdf.org rubrique Observatoire

Les entreprises aujourd'hui peuvent avoir recours à trois statuts différents lorsqu'elles veulent créer une fondation :

La fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)

La création d'une fondation reconnue d'utilité publique est soumise à une procédure qui fait intervenir le ministère de l'Intérieur (Bureau des groupements et associations) et le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur).

Elle a nécessairement :

- un objet d'intérêt général,
- une dotation destinée à être pérenne ou consommée sur une période déterminée,
- un conseil d'administration ou un conseil de surveillance avec un directoire.

Le dossier présenté au ministère de l'Intérieur par le fondateur est transmis, pour avis, aux différents ministères concernés. Il est ensuite transmis au Conseil d'Etat. Le décret de reconnaissance est généralement signé du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre.

La fondation d'entreprise (FE)

La fondation d'entreprise est une entité juridique, réservée aux sociétés civiles ou commerciales, aux établissements publics à caractère industriel et commercial, aux coopératives ou aux mutuelles. La création de cette fondation est soumise à une procédure qui fait intervenir le préfet du département du siège de la future fondation ainsi que le ministère de l'Intérieur, pour approbation. La fondation d'entreprise est tenue de faire usage dans son intitulé, ses statuts, contrats, documents ou publicités, de l'appellation «fondation d'entreprise ». La fondation d'entreprise est créée pour une durée de cinq ans, reconductible pour une période de trois ans minimum.

La fondation d'entreprise peut être financée par des ressources annuelles apportées par la – ou les – entreprises fondatrices et par leurs salariés. Elle peut également recevoir des subventions publiques ou des rétributions pour services rendus.

En revanche, elle ne peut pas faire appel à la générosité publique, ni recevoir des dons (autres que ceux de ses salariés) et des legs. Le montant total du programme d'action pluriannuel ne peut être inférieur à 152 449 euros (1 million de francs).

La fondation abritée par une fondation reconnue d'utilité publique ou par l'Institut de France (FA)

La loi n°87-571 du 23 juillet 1987, modifiée par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 (article 20), décrit ainsi ces fondations :

« Peut (...) être dénommée "fondation" l'affectation irrévocable, en vue de la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif, de biens, droits ou ressources à une fondation reconnue d'utilité publique dont les statuts ont été approuvés à ce titre, dès lors que ces biens, droits ou ressources sont gérés directement par la fondation affectataire, et sans que soit créée à cette fin une personne morale distincte ».

Créées sous forme de « libéralités avec charges », elles utilisent dans leur dénomination l'appellation de «fondation » et décident de leur politique de mécénat.

Par ailleurs, un avis du Conseil d'Etat, rendu par la section de l'Intérieur lors de sa séance du 25 octobre 1988, a confirmé que les libéralités avec charges effectuées au profit de l'Institut de France pouvaient porter l'appellation de fondation.

Totalement assujetties à la maison mère sur le plan juridique et fiscal, ces fondations bénéficient par «capillarité » des avantages de la reconnaissance d'utilité publique, notamment en ce qui concerne la déductibilité des dons qui leur sont consentis. Elles disposent d'une autonomie opérationnelle plus ou moins importante : en matière de finance, d'organisation, de communication...

Le champ de l'étude qui suit comporte deux types de fondations, qui ne sont pas liés directement à leurs statuts juridiques :

■ D'une part des fondations très liées, par leur fonctionnement, leurs ressources financières et humaines, aux entreprises qui les ont créées. Pour la plupart elles portent le nom de leurs fondatrices. Elles constituent l'essentiel de ce qui est couramment reconnu comme le mécénat d'entreprise passant par une fondation.

Ces fondations jouissent d'une assez grande visibilité auprès de tous les publics, notamment parce que les entreprises qui les créent communiquent sur leur existence.

On trouve dans cette première catégorie des fondations d'entreprise et des fondations placées sous l'égide de l'Institut de France ou de la Fondation de France.

La présente enquête en dénombre 150 pour l'année 2004 et 175 début 2006.

Par convention on les a appelées les « fondations de mécénat d'entreprise classique ».

■ D'autre part existent des fondations plus éloignées des entreprises qui les ont créées, soit parce que les entreprises ne sont pas seules à les avoir créées, soit parce que les entreprises n'étaient pas à l'initiative de leur existence, soit parce qu'elles ont été constituées de façon à jouir d'une grande autonomie de fonctionnement et de financement.

On trouve essentiellement dans cette seconde catégorie des fondations reconnues d'utilité publique, mais également quelques fondations sous égide de l'Institut de France ou de la Fondation de France.

On en dénombrait 64 en 2004 et 74 début 2006.

Par convention on les a appelées les « fondations de mécénat d'entreprise élargi ».

Note méthodologique :

Les données qui sont diffusées dans l'étude qui suit sont issues de deux sources principales :

Certains tableaux incluant les données de 2005 ont été réalisés à partir de la base de données de l'Observatoire de la Fondation de France. Cette base est régulièrement tenue à jour notamment grâce aux informations diffusées par la Journal Officiel.

Tous les autres tableaux sont extraits de l'Enquête réalisée par questionnaire en décembre 2005 et janvier 2006 par l'Observatoire. La base issue de cette enquête comprend des données très détaillées sur **107 fondations** qui comptent au moins une entreprise parmi leurs créateurs : l'échantillon comprend donc la moitié du champ complet de ces fondations en 2004.

Les résultats qui suivent ont été extrapolés et corrigés de manière à être représentatifs des 215 fondations créées par une entreprise et actives en France en 2004.

Une enquête par voie postale et un remplissage des données à partir des dossiers existants

La collecte des données s'appuie pour l'essentiel sur une enquête conduite auprès de toutes les fondations qui comptent une entreprise parmi leurs fondateurs.

Un questionnaire a été envoyé le 15 décembre 2005 à toutes les fondations concernées exceptées les fondations sous égide de la Fondation de France.

41 fondations ont participé à l'enquête et retourné le questionnaire rempli.

Les fondations abritées par la Fondation de France n'ont pas été sollicitées par courrier : les 47 questionnaires les concernant ont été remplis à partir des dossiers détenus à la Fondation de France. La question de l'impact de la loi d'août 2003 sur les versements de l'entreprise leur a été posée par téléphone, à chaque fois que leurs comptes affichait un accroissement des ressources depuis l'année 2003.

Pour améliorer la représentativité de l'échantillon et la qualité des données, notamment en vue de l'extrapolation nécessaire pour la mesure du poids économique des fondations de mécénat d'entreprise élargi, la base a été complétée pour les FRUP par le remplissage sur dossiers à partir des données contenues dans la base de l'enquête nationale de 2001. Une correction a été effectuée pour tenir compte de l'évolution des prix entre 2001 et 2004. Ce type de remplissage concerne 18 fondations reconnues d'utilité publique. Ces fondations ont été par ailleurs appelées par téléphone afin de vérifier l'impact éventuel de la loi d'août 2003 sur leurs budgets.

Le questionnaire

Le questionnaire de quatre pages comprend 136 questions se répartissant en 5 volets.

- le profil de la fondation (statut juridique, profil des créateurs, aires géographiques d'intervention en France et dans le monde, populations bénéficiaires, objet de la fondation , secteur d'activité principal) ;
- éléments financiers de l'année 2004 (montant de la dotation, éléments du bilan, comptes d'emploi et de ressources) ;
- travail salarié et bénévole (nombre de salariés et contrat de travail, nombre de salariés mis à disposition, nombre de bénévoles et volume du travail bénévole) ;
- évolution de la fondation (principaux changements ou principales ruptures dans la vie de la fondation) ;
- impact de la loi d'août 2003.

Première partie : les fondations de mécénat d'entreprise classique

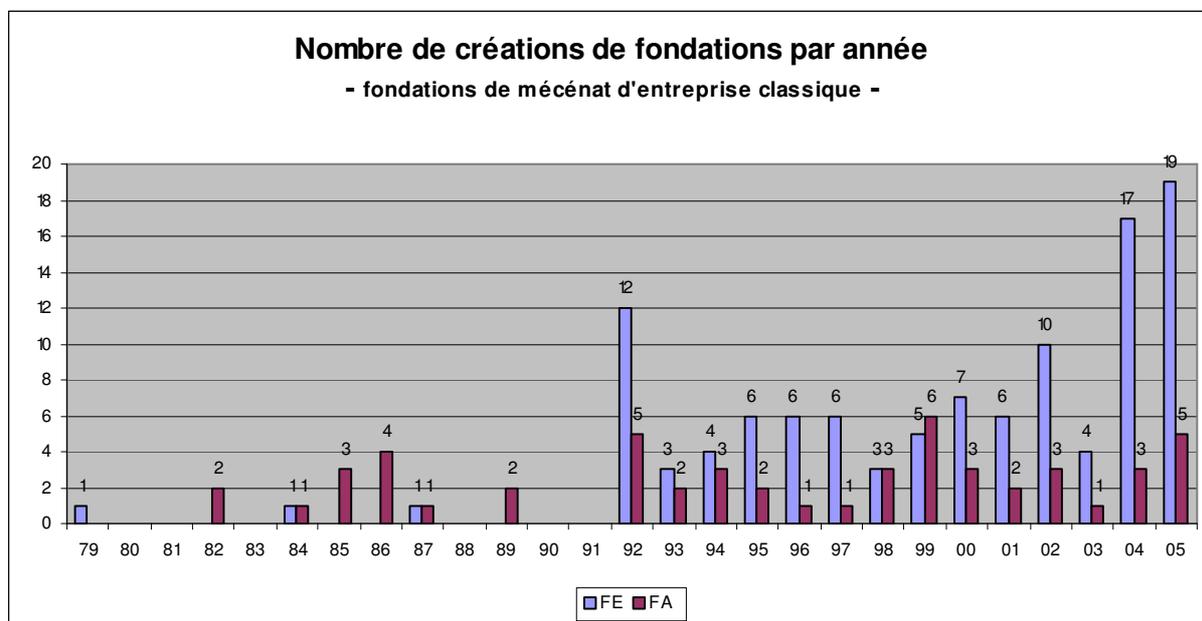
Les fondations faisant l'objet de cette première partie sont des fondations très liées, par leur fonctionnement, leurs ressources financières et humaines, aux entreprises qui les ont créées. Pour la plupart elles portent le nom de leur entreprise fondatrice. Elles constituent l'essentiel de ce qui est couramment reconnu comme le mécénat d'entreprise passant par une fondation.

Ces fondations jouissent d'une assez grande visibilité auprès de tous les publics, notamment parce que les entreprises qui les créent communiquent sur leur existence. On connaît ainsi la Fondation Cartier pour l'art contemporain, la Fondation Ronald Mc Donald, la Fondation La Poste, la Fondation France Telecom

La présente étude en dénombre 150 pour l'année 2004 et 175 début 2006.

Les fondations dites de mécénat d'entreprise classique se distinguent des fondations dites de mécénat d'entreprise « élargi », lesquelles sont souvent créées par plusieurs entreprises, ne portent pas le nom de leur(s) fondatrice(s) et sont beaucoup plus autonomes par rapport aux entreprises qui les ont créées – notamment en terme de financements puisque bon nombre d'entre elles reçoivent des subsides publiques. Ces dernières fondations font l'objet d'une analyse dans la seconde partie de cette étude.

■ 2004 -2005 : accélération de la création de fondations partout en France



Source : base de données Observatoire de la Fondation de France

Les années 2004 et 2005 qui font suite à la loi d'août 2003 relative au mécénat d'entreprise sont marquées par un véritable engouement des entreprises pour la création de fondations. L'impact est beaucoup plus net qu'à la suite de la loi de 1990 qui en instituait pourtant le statut. Les efforts de communication des

ministères de la culture et de la recherche auprès des entreprises sur la question du mécénat ont probablement favorisé (... voire provoqué ?) cet engouement.

C'est très clairement le statut de la fondation d'entreprise qui bénéficie de cet engouement.

La création de fondations sous égide créées par des entreprises ne progresse pas de façon significative : le nombre de créations par année s'échelonne entre 1 et 5 depuis 1992, sans dégager de tendance claire.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de fondations créées	11	8	13	5	20	24
Nombre de fondations créées par des entreprises dont le siège est en province	0	1	4	2	10	8

Source : base de données Observatoire de la Fondation de France

Le nombre de fondations nouvelles apparaissant en province se développe depuis 2002, comme si un rééquilibrage Paris / Province était en train de s'installer, et que la notion de fondation se diffusait progressivement partout en France.

■ Des volumes financiers en progression et des secteurs d'intervention stables

Budget moyen de l'ensemble des fondations de mécénat d'entreprise classique

budget moyen - 2002	484 K€
budget moyen - 2003	487 K€
budget moyen - 2004	608 K€
budget moyen - 2005	770 K€

Le budget moyen de l'ensemble des fondations de mécénat d'entreprises classique sont en constante progression entre 2002 et 2005. On ne peut cependant pas faire de lien avec la loi d'août 2003 comme le montre le résultat de l'enquête : les fondations ont majoritairement réfuté l'existence d'un lien entre ces nouvelles dispositions et l'état de leurs finances.

Si l'on s'en réfère aux données disponibles sur le Journal Officiel, on se rend compte que les volumes de dépenses annuelles prévues pour les nouvelles fondations créées n'a pas évolué de façon significative depuis la loi d'août 2003. Ces volumes correspondent à ce que la ou les entreprises se sont engagées à dépenser chaque année pendant 3 ou 5 ans minimum, au moment où elles créent leur fondation : rien n'empêchera ces entreprises ou ces fondations de rassembler des sommes supplémentaires à l'avenir pour engager des dépenses plus importantes.

Quoi qu'il en soit les fondations de l'échantillon ayant dépensé les montants les plus importants en 2004 datent du début des années 1990.

Le nombre de fondations de grandes tailles créées par année est également très stable depuis 2000.

Nombre et taille des nouvelles fondations par année depuis 2000 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de fondations créées	11	8	13	5	20	24
Moyenne des dépenses prévues par an par ces nouvelles fondations	571 K €	454 K €	216 K €	565 K €	390 K €	338 K €
Nombre de fondations nouvelles au dessus de 1 million d'euros de dépenses annuelles	1	1	1	1	1	1
Moyenne des dépenses prévues sans ces très grosses fondations	126 K €	148 K €	129 K €	206 K €	145 K €	144 K €

Source : publications du journal officiel, traitement Observatoire de la Fondation de France

Répartition des fondations en fonction de leur date de création et de leur secteur d'intervention principal :

Source : Observatoire de la Fondation de France

	social	santé	arts et culture	éducation	environ- nement	dévelop- pement	sciences et techniques	multiples	autres
1979 à 1990	32%	26%	16%	5%				21%	
1991 à 1995	33%	11%	19%	3%	14%	3%		11%	6%
1996 à 2000	40%	21%	12%	2%			7%	12%	5%
2001 à 2005	27%	17%	20%	3%	6%	4%	4%	13%	6%

Les nombreuses fondations créées depuis 2003 n'induisent pas de changement majeur dans la répartition des secteurs d'intervention des fondations. L'environnement, le soutien au développement et les sciences et techniques demeurent présents, mais sans progresser significativement. La santé, l'action sociale et les arts et la culture constituent le trio de tête, structure qui ne change pas depuis la date de la première création de fondation encore active à ce jour.

■ Les nouvelles dispositions fiscales : « un élément de motivation parmi d'autres »

Interrogées par l'Observatoire de la Fondation de France sur la place de la loi d'août 2003 dans les facteurs ayant concouru à leur création, les fondations récentes ont répondu, pour près de la moitié d'entre elles, que la loi n'avait constitué qu'un élément parmi d'autres dans la réalisation du projet. Aucune n'a répondu que les nouvelles dispositions avaient été l'élément déclencheur du projet de fondation : pour la quasi-totalité, elles ont répondu que leur fondation aurait vu le jour, même sans ces nouvelles mesures.

Par ailleurs les fondations qui existaient avant 2003, n'ont été qu'en très petite minorité impactées par les mesures d'incitation fiscale pour le mécénat. Seules 8,5% des fondations affirment que l'entreprise fondatrice a utilisé les mesures fiscales pour augmenter son soutien financier à la fondation. L'augmentation s'est située pour ces fondations entre 30 000 et 50 000 euros par an.

23% des fondations d'entreprise de l'échantillon ont décidé d'utiliser la disposition de la loi de 2003 autorisant la collecte de dons auprès des salariés et 15 % affirment que cette mesure leur a permis d'augmenter leurs ressources.

En conclusion, il ressort que **l'impact de la loi ne se mesure que timidement dans le secteur qu'elle visait pourtant directement.**

Si la création de fondations a réellement explosé, on ne peut pas savoir s'il s'agit de la diffusion d'un usage, d'une mode, de l'effet des nouvelles mesures fiscales ou des campagnes des ministères porte

parole du mécénat.

Le soutien des entreprises à leurs fondations déjà existantes, lui, a largement échappé à l'intention du législateur.

■ Profil des fondations de mécénat d'entreprise classique en 2004

● Poids et dépenses

Pour l'année 2004, le total des dépenses assurées par les fondations de mécénat d'entreprise classique était de **116 682 000 €**. Environ **106 000 000 €** étaient **directement reversés à des tiers** en subventions prix et bourses, le reste couvrant les frais des actions menées directement par la fondation et les frais de fonctionnement liés à la redistribution.

La très faible part des charges salariales (près de 1% des charges) s'explique par le fait que 85 % des fondations ne sont pas animées par plus d'un salarié, et que 81 % le sont par des équipes prises en charge par l'entreprise fondatrice. De la même façon certains frais de communication ou de fonctionnement sont couverts en supplément par l'entreprise qui en est l'origine.

Répartition des fondations de mécénat d'entreprise classique en fonction du montant de leurs dépenses annuelles :	
<50 k euros	25%
de 50 à moins de 100	9%
de 100 à moins de 200	14%
de 200 à moins de 500	16%
de 500 à moins de 1000	14%
de 1000 à moins de 5000	20%
> 5000 K euros	1%
Total	100%

Les tailles des fondations créées par des entreprises, dites de mécénat classique, sont très variables. Si un quart d'entre elles dépensaient moins de 50 000 euros en 2004, un autre quart se situait au dessus d'un million d'euros pour la même année. Le secteur est donc relativement hétérogène de ce point de vue là.

● Fondateurs

Sans surprise, les fondateurs des fondations de mécénat classique sont des entreprises, pour une écrasante majorité. Les Etablissements publics (Gaz de France,..) sont inclus dans cette partie de l'enquête, puisqu'ils ont, en terme de mécénat, les mêmes préoccupations que les entreprises commerciales classiques. Il faut noter cependant la présence, pour une part minime mais intéressante, d'un fondateur associé personne physique ..

Presque tous les secteurs de l'activité économique sont représentés par les entreprises qui créent des fondations. Néanmoins trois secteurs émergent : les **banques et établissements de crédit (19 % des fondations)**, **l'industrie (17%)** et **les assurances (11% des fondations)**. Les autres secteurs sont représentés, mais tombent en dessous de la barre des 10%.

● Statut

Le panorama des fondations de mécénat d'entreprise classique est très majoritairement constitué de fondations d'entreprises (64%) au sens juridique du terme. Il est vrai que depuis que la constitution d'une dotation initiale n'est plus nécessaire pour créer une telle fondation, ce statut devient beaucoup plus attractif. L'intérêt d'être abrité par une institution ou une fondation réside alors dans la mise à disposition d'une expertise pour le démarrage de la fondation, dans l'accompagnement pour la réflexion sur les différents champs de l'intérêt général, la mise en adéquation entre les souhaits d'intervention et les réalités de terrain, l'aide à l'adaptation des actions dans le temps, ou bien encore la délégation des tâches administratives, financières et comptables.

● Durée de vie

La fondation vise-t-elle la pérennité ?	
non, elle ne vise pas la pérennité	61%
oui, elle vise la pérennité	39%
Total	100%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Si elles sont près de 40% à annoncer qu'elles s'inscrivent dans la pérennité, 91% de ces fondations ont cependant fixé une durée de vie dans leur statut. Les durées de vie standard de ces fondations sont de 3 et 5 ans, tant pour les fondations d'entreprises que pour les fondations sous égide. Il faut noter une exception intéressante d'inscription à 25 ans présente dans l'échantillon. Mais l'on sait par ailleurs, que la fondation d'entreprise Ville et Patrimoine s'est inscrite dans une durée de 20 ans, et que la fondation d'entreprise Centre Saint Gobain pour la recherche en Economie créée en 2000 a formalisé son inscription dans la pérennité par une durée de vie de 99 ans.

En corollaire de cette relative volatilité on remarque en 2004 la rareté des fondations disposant d'une dotation. D'une part, bon nombre de fondations d'entreprise ont reversé dans leur budget annuel le montant de la dotation qu'elles avaient immobilisée à leur création, depuis l'autorisation de 2002. D'autre part, ces dotations ne présentent probablement que peu d'intérêt pour ces fondations : si 15 % d'entre elles gardent une dotation, elles n'en retirent qu'un très léger bénéfice en touchant les revenus de leur placement. Ces derniers, d'ailleurs, sont trop faibles pour apparaître dans la structure des ressources de l'ensemble.

● Activités de ces fondations

Type d'activité mis en œuvre par la fondation :	
mener des actions directement	8%
mener des actions directement et redistribuer des fonds	15%
redistribuer des fonds	76%
Total	100%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Ces fondations sont très majoritairement distributrices de fonds.

8 % d'entre elles déclarent se consacrer exclusivement à la mise en œuvre de programmes opérationnels : la Fondation Colas, par exemple, dont l'objet est la promotion d'œuvres d'art sur le thème de la route met

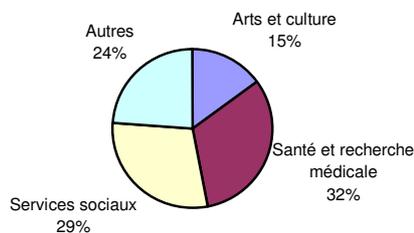
en œuvre elle-même des commandes à des artistes, l'entretien et la mise en œuvre de sa collection. Dans un tout autre domaine, la fondation Altran met à disposition d'inventeurs et porteurs de projets toutes les compétences de l'entreprise, de la Recherche et Développement à la commercialisation en passant par l'industrialisation. Si elle aide des tiers par son action, elle ne redistribue pas des fonds à proprement parler, elle s'est donc logiquement classée en fondation opérationnelle.

Répartition des fondations selon leur secteur d'intervention principal :	
Enseignement et formation	15%
Art et culture	23%
Santé / Recherche médicale	16%
Services sociaux	21%
Sciences	5%
Autres	3%
Environnement	10%
Emploi et marché du travail	7%
Total	100%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

La répartition des secteurs d'intervention des fondations d'entreprise de mécénat classique semble calquée sur celles du secteur des fondations dans son ensemble ... (incluant celles créées par des associations, des particuliers, des familles) L'environnement et l'emploi rassemblent cependant plus de fondations de mécénat d'entreprise : 10 % contre 4 % pour l'environnement et 7 % contre 2% pour l'emploi. Ces deux différences nettes signent la préoccupation des entreprises pour des domaines de l'intérêt général qui touchent de près à leurs responsabilités.

Répartition des dépenses par secteurs d'intervention :



L'action sociale et la santé sont les domaines où les budgets les plus importants se retrouvent. Ainsi, ces deux secteurs sont ceux où ces fondations dépensent le plus d'argent.

Les arts et la culture, avec des dépenses annuelles moyennes de moins de 500 000 € en 2004 sont clairement le parent pauvre de la liste, cependant comme ces fondations sont nombreuses elles réalisent tout de même 15% des dépenses totales.

Les autres domaines d'intervention ne ressortent pas significativement dans le total des dépenses, ils sont donc additionnés dans la partie « autres ».

Répartition des fondations en fonction des populations bénéficiaires de leurs actions (en % des fondations, plusieurs réponses possibles) :	
personnes âgées	10%
personnes défavorisées	14%
femmes et jeunes filles	6%
personnes délinquantes	3%
enfants et jeunes	27%
personnes handicapées	17%
enfants seulement	4%
immigrants et réfugiés	6%
usagers de drogues et personnes alcooliques	3%
jeunes seulement	10%
tous publics, tous âges	53%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

La moitié des fondations ne ciblent pas particulièrement leur action sur une population en particulier. Lorsqu'elles le font, cependant, les enfants, les jeunes reviennent assez souvent, ainsi que les personnes défavorisées et handicapées. Le ciblage par population de ce type de fondations n'est cependant pas très éloigné du ciblage du secteur des fondations en général (référence 2001).

Répartition des fondations en fonction de l'aire géographique de leur intervention (en % des fondations, plusieurs réponses sont possibles,)	
au niveau local	14%
au niveau départemental	3%
au niveau régional	12%
au niveau national	66%
au niveau international	12%
elle est active à tous les niveaux	26%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Seules 12 % des fondations de mécénat d'entreprise classique sont actives au niveau international. L'Asie, l'Afrique et l'Europe sont les trois zones principales. Ces fondations d'envergure internationale sont très souvent liées à des entreprises dont l'action est elle même étendue à l'échelle internationale : Air France, Schneider Electric en sont des exemples remarquables. L'échelle nationale constitue le cadre classique d'intervention pour ces fondations. Il faut cependant noter l'existence de fondations créées par des entreprises dont le siège est situé en province et dont l'action est circonscrite à une région en particulier... La fondation pour le développement de la connaissance de la Guyenne Bordelaise (2001), la Fondation Sociétariat Banque Populaire du Sud Ouest (2004) avec son Prix du Patrimoine Régional, la Fondation d'entreprise du Crédit agricole "agir en Charente-Périgord" (2004) démontrent que l'action à l'échelle régionale est loin d'appartenir au passé.

Seconde partie : les fondations de mécénat d'entreprise élargi

Dans le champ des fondations créées par au moins une entreprise existent des fondations **plus éloignées des entreprises qui les ont créées**, soit parce que les entreprises ne sont pas seules à les avoir créées, soit parce que les entreprises n'étaient pas à l'initiative de leur existence, soit parce qu'elles ont été constituées de façon à jouir d'une grande autonomie de fonctionnement et de financement.

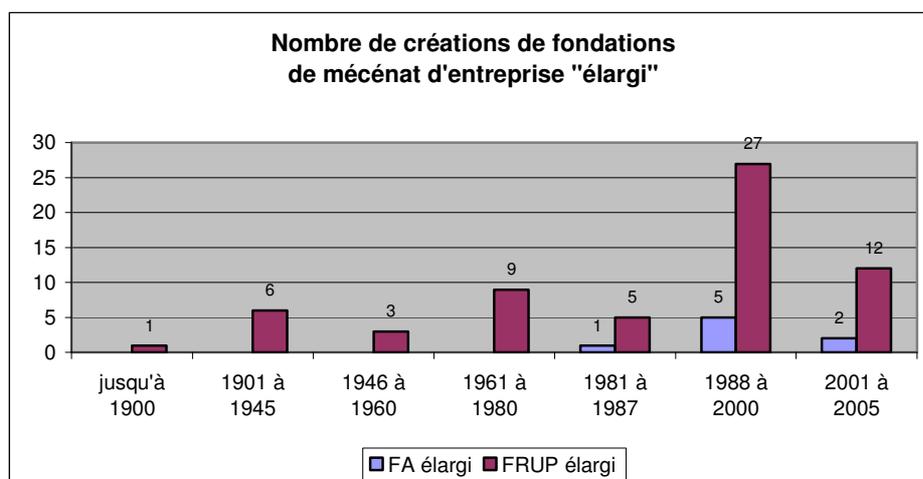
On trouve essentiellement dans cette seconde catégorie des **fondations reconnues d'utilité publique, mais également quelques fondations sous égide**.

On en dénombrait 64 en 2004 et **74 début 2006**.

Ainsi :

- la fondation Santé et radiofréquences, fondation reconnue d'utilité publique, créée par plusieurs entreprises du secteur des télécommunications pour mettre en œuvre des recherches sur l'impact des radiofréquences sur la santé humaine ;
- les fondations INSEAD, HEC, SUPELEC qui ont été créées par plusieurs entreprises afin de soutenir les écoles supérieures dont elles portent le nom ;
- dans ce champ **7 fondations reconnues d'utilité publique ont été créées par une seule entreprise**. Leur poids réel en dépenses pour l'année 2004 s'élève à **84 482 000 €** soit près d'un tiers des dépenses de toutes ces fondations de mécénat élargi. Les tailles de ces fondations, mais aussi leur caractéristiques, sont en effet sans comparaison possible avec les fondations traitées dans la première partie de cette étude. Il faut saluer ici l'effort de ces quelques entreprises qui ont fait exister de véritables institutions dans le champ de l'intérêt général : la Fondation Caisses d'Epargnes pour la Solidarité, la Fondation Crédit Agricole Pays de France, la Fondation Médéric Alzheimer, la Fondation APICIL, la Fondation Pierre Fabre, la Fondation Marcel Mérieux et la Fondation MAIF.

■ Un secteur dynamique et ancien



Source : Observatoire de la Fondation de France.

Les fondations de mécénat d'entreprise élargi sont essentiellement des fondation reconnues d'utilité

publique. Assises sur une histoire ancienne, et relativement méconnues, ces fondations sont néanmoins très dynamiques depuis peu de temps : la dernière dizaine du XXème siècle voit 32 créations en douze années, et la seule année 2005 en voit apparaître 10. Il s'agit donc d'un modèle de mécénat actuel qu'il convient de regarder précisément.

15 % de ces fondations sont des fondations abritées, l'essentiel est constitué de fondations reconnues d'utilité publique. Il est donc logique qu'elles soient 85 % à s'appuyer sur une dotation initiale. Elles sont néanmoins 36 % à se désigner aussi comme fondations de flux. Cette réponse signifie qu'au delà des revenus de leurs dotations, elles s'appuient sur des financements réguliers, soit en provenance de l'entreprise fondatrice, soit en provenance de campagnes d'appels de fonds auprès de certains publics ou du grand public...

Dans 88 % des cas ces fondations se destinent à la pérennité.

Evolution des budgets moyens des fondations d'entreprises de mécénat élargi	
budget moyen - 2002	4296 K€
budget moyen - 2003	4542 K€
budget moyen - 2004	5063 K€

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Les budgets moyens de ces fondations semblent en progression relativement constante sur les trois années disponibles à l'observation (les budgets 2005 ont trop rarement été disponibles pour être résumés en moyenne dans ce tableau). Néanmoins aucun lien ne peut être fait non plus entre ces augmentations de budget et les versements de subsides supplémentaires par les entreprises fondatrices depuis la loi d'août 2003.

■ Des structures employeurs et de grande taille

Les charges cumulées de ces fondations pour l'année 2004 s'élèvent à **277 011 000 € soit plus du double des dépenses des fondations de mécénat classique, alors qu'elles sont moitié moins nombreuses**. Les structures sont en effet beaucoup plus importantes et sont plus nombreuses à mettre en œuvre elles-mêmes des actions d'intérêt général : 44 % d'entre elles se consacrent exclusivement à cela.

Répartition des fondations de mécénat élargi en fonction de la taille de leur budget annuel 2004	
moins de 200 K euros	24%
de 200 à moins de 5000 K euros	54%
> 5000 K euros	22%
Total	100%

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Les fondations de mécénat élargi situées en dessous d'un budget de 50 000 € en 2004 ne sont que 9 % contre 25 % des fondations de mécénat d'entreprise plus classique. Elles sont 22 % à dépasser 5 millions d'euros de budget la même année, contre 1% des fondations de mécénat classique.

Répartition des fondations de mécénat élargi en fonction du nombre de leurs salariés	
de >=0 à 1	47 %
de >=1 à 5	24 %
de >=5 à 10	9 %
de >=10 à 20	3 %
de >=20 à 50	9 %
de >=50 à 1676	9 %

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

Si une moitié de ces fondations emploient un ou zéro salarié, elles se distinguent nettement des fondations de la première partie qui sont 85 % de cette taille.

■ Mixité des fondateurs

Répartition des fondations de mécénat élargi en fonction de la nature du ou des fondateurs (en % des fondations, plusieurs réponses possibles)	
personnes seules	32 %
familles	3 %
fondations	3 %
associations	44 %
entreprises	97 %
établissements publics	12 %
Etat ou collectivités locales	21 %
autres	3 %

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

A l'exception des 7 fondations citées en introduction, la mixité des fondateurs est de règle. Les entreprises elles mêmes sont fréquemment plusieurs à se rassembler, mais des fondateurs de nature très différente viennent s'associer au projet : personnes seules, association et Etat ou collectivités locales sont les acteurs les plus fréquents.

Les banques et établissements de crédit (impliquées dans près de 40 % de ces fondations), l'industrie (24 %), la chimie (près de 20%) et l'énergie (près de 20%) sont les secteurs les plus représentés parmi les entreprises fondatrices de ces fondations. Le champ des secteurs d'intervention des entreprises est néanmoins plus large que pour le mécénat d'entreprise classique : le textile, le tourisme et loisir et l'agroalimentaire sont très faiblement représentés mais présents.

■ Une action qui s'étend à l'international

70% de ces fondations ne s'adressent pas à un public particulier, mais prodiguent des subsides ou des interventions qui concernent un large public : la Fondation pour la Recherche Stratégique, la Fondation pour la Recherche Médicale ou bien encore la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme portent des missions qui sont d'envergure nationale voire internationale et ne concernent pas une population en particulier.

Répartition des fondations de mécénat élargi en fonction de l'aire géographique de leur intervention (en % des fondations, plusieurs réponses sont possibles,)	
au niveau local	16 %
au niveau départemental	6 %
au niveau régional	6 %
au niveau national	53 %
au niveau international	28 %
elle est active à tous les niveaux	9 %

Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

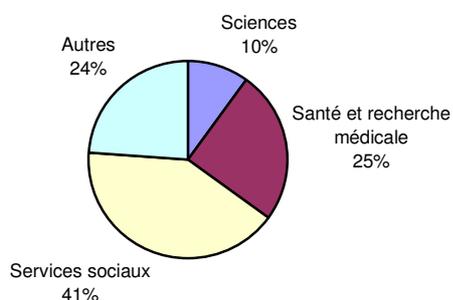
C'est peut être, et probablement grâce à leurs tailles importantes, que ces fondations sont plus nombreuses à intervenir au niveau international : 28 % d'entre elles agissent à l'international, contre seulement 12 % des fondations de mécénat classique.

■ Une plus grande concentration des secteurs d'intervention

Avec **30 % des fondations consacrées aux sciences et techniques**, **17 % pour l'enseignement** et **16 % pour la santé et la recherche médicale**, les fondations de mécénat stratégique présentent une répartition beaucoup plus contrastée que les fondations de mécénat classique. Les fondations impliquées dans l'action et les services sociaux représentent 13 % du champ, les autres secteurs (arts et culture, environnement,...) tombent en dessous de la barre des 10 % de fondations.

Il apparaît clairement que lorsqu'elles engagent un mécénat qui n'a pas forcément vocation à être visible, les entreprises effectuent des sortes « d'investissements généreux » qui peuvent toucher, indirectement, leurs intérêts : ainsi la formation de jeunes ingénieurs dans un domaine spécifique, l'encouragement à la recherche scientifique ou médicale constituent des missions qui ne sont pas totalement éloignées de leurs activités. Cependant la notion d'intérêt général est trop bien protégée en France pour que l'on se satisfasse d'une interprétation exclusivement intéressée de ce type de mécénat : d'une part les entreprises fondatrices ne pourront jamais s'assurer que les bénéfices de leurs actions leur reviendront directement, d'autre part le système du contrôle a priori de la fondation avant sa création (par l'Etat ou par l'institution qui l'abrite), limite considérablement les risques de dérive.

Répartition des dépenses par secteurs d'intervention :



Source : Enquête nationale auprès des fondations, Observatoire de la Fondation de France, 2006.

En terme de dépenses, la répartition évolue nettement : 13 % du champ réalise 41 % des dépenses pour les services sociaux et l'action sociale. Il s'agit en effet d'importantes structures opérationnelles, dont les charges salariales et les frais de structure gonflent considérablement les budgets.

De l'autre côté 30 % de ces fondations qui se consacrent aux sciences et techniques ne réalisent que 10 % des dépenses totales.

L'enseignement, les arts et de la culture, l'environnement, l'emploi ne ressortent pas de manière significative en matière de dépenses, ils ont été additionnés dans la partie « autres ».

Conclusion générale

L'ensemble des fondations qui comportent au moins une entreprise parmi leurs fondateurs, ont dépensé pour l'année 2004 un total de près de 394 millions d'euros.

Ces sommes, dépensées pour près de 30% par les fondations de mécénat d'entreprises classiques, et pour 70% par les fondations de mécénat élargi, représentent 12 % du budget total des fondations estimé pour l'année 2004.

Elles ont redistribué un total d'environ 161 millions d'euros à des tiers en 2004, ce qui représente 67 % des fonds redistribués par le secteur dans son ensemble en 2004.

Les entreprises semblent donc être des contributeurs majeurs du secteur des fondations.

Si elles n'ont pas déjà intégré l'évolution du cadre fiscal pour augmenter leurs contributions, on peut d'une part espérer qu'elles prendront le temps d'utiliser cette mesure dans toute son ampleur, et se réjouir qu'elles soient de plus en plus nombreuses à s'engager dans un projet de fondation.